

REPUBLIQUEFRANCAISEDEPARTEMENT

Charente-

Maritime

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE de LE GUA

Séance du 25 juillet 2023NOMBRE DE MEMBRESAfférents au  
Conseil  
Municipal : 19

en exercice : 19

Nombre de  
présents : 11Nombre de  
votants : 15Date de la  
convocation  
21 juillet 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt- cinq juillet à dix- huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Jean Mercier, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : Monsieur Patrice BROUHARD, Maire - Monsieur DELAGE Stéphane, Deuxième Adjoint - Monsieur REY Michel, troisième Adjoint - Monsieur KECHIDI Farid, Quatrième Adjoint- Madame GOMEZ Mauricette, Conseillère déléguée - Madame JOUANNET Ghislaine, Conseillère déléguée - Monsieur DEBRIE Didier- Madame DUBUC Nicole - Monsieur BONDOUX Guillaume (arrivé en question 2023\_07\_69) - Monsieur CHAGNOLEAU Joël - Monsieur LATREUILLE Alain

Excusés : Madame ORTEGA Béatrice, Première Adjointe (a donné pouvoir à Monsieur KECHIDI) - Madame PREVOST Béatrice, Conseillère déléguée (a donné pouvoir à Madame JOUANNET) - Madame BIGOT Marie- Pierre (a donné pouvoir à Madame DUBUC) Madame STRADY Emmanuelle (a donné pouvoir à Monsieur LATREUILLE) - Madame BERUSSEAU Evelyne - Madame SICARD Alix (a donné pouvoir à Monsieur CHAGNOLEAU)

Absents : Madame CHAPRON Christine - Monsieur VICI Laurent  
A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Stéphane DELAGE

**2023 07-68 – Opération Maison de santé – marché abords – lot 1 VRD – avenant n°5 – Entreprise ETATP PICOULET**

Monsieur le Maire rappelle :

Le marché initial Abords de la Maison de santé - Lot 1 VRD a été attribué à l'entreprise ETATP PICOULET pour un montant de 207 089.00 € HT (248 506.80 € TTC).

Plusieurs avenants ont été validés par le conseil municipal depuis lors :

- **avenant n°1** : terrassements pour un montant de 5 028.00 € HT (6 033.60 € TTC) portant ainsi le marché à 212 117 € HT (254 540.40 € TTC). Cette prestation avait été omise dans le cahier des charges du marché construction. Le litige né avec l'architecte est aujourd'hui solutionné par la prise en charge de cette dépense par l'assureur de l'architecte (délibération à suivre).

- **avenant n°2** portant sur quatre plus- values :

- Réseau électrique (surlageur et pose de fourreaux) : 1 215.00 HT
- Réseau pluvial (terrassements et réseau complémentaire) : 1 045.00 HT
- Réseau eaux usées (regard supplémentaire) : 850.00 HT
- Réseaux secs (raccordement du séparateur hydrocarbure à l'extérieur de la maison médicale) : 4 990.00 HT

Soit un montant HT : + 8 100.00 € portant ainsi le marché à 220 217.00 € HT (264 260.40 € TTC)

- **avenant n°3** portant sur la fourniture de cadre télécom L2T avec tampon pour un montant de + 250 € HT (300 € TTC) portant ainsi le marché à 220 467.00 € HT (264 560.40 € TTC).

- **avenant n°4** portant sur la démolition du mur rendue nécessaire pour étendre la zone de stationnement prévue côté petit parking médiathèque ainsi que la reprise de jambage côté maison pour un montant de 4 000 € HT (4 800 € TTC). Le marché a été ainsi porté à 224 467 € HT (269 360.40 € TTC).

**Le présent avenant n°5** porte sur un montant de 9 247 € HT (11 096.40 € TTC) et consiste en des prestations supplémentaires de pluvial, démolition et évacuation d'une ancienne cuve ... portant ainsi le marché à 233 714 € HT (280 456.80 € TTC).

Soit un total tous avenants confondus de + 26 625 € HT (31 950 € TTC).

**Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,  
- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 5 au marché Abords – lot n°1  
portant ainsi le marché à 233 714.00 € HT ( 280 456.80 € TTC).**

Fait et délibéré à LE GUA, les jours, mois et ans susdits

Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait conforme,

Auteur de l'acte : conseil municipal

Transmis au Représentant de l'Etat le : 01/08/2023

Publiée sur le site internet le : 01/08/2023

Le GUA, le 27 juillet 2023,

Le Maire, Patrice BROUHARD

